



## Extrait du Registre des Délibérations du

Envoyé en préfecture le 17/12/2024

Reçu en préfecture le 17/12/2024

Publié le 20/12/2024

ID : 081-218101632-20241211-2024\_DEL96-DE

S<sup>2</sup>LO

Séance du 11 DECEMBRE 2024

Commune  
de  
MAZAMET

2024 / 05 / 09

Le Conseil Municipal, convoqué par Monsieur le Maire, s'est réuni dans le lieu ordinaire des séances au nombre prescrit par la Loi, sous la présidence de Monsieur Olivier FABRE, Maire.

Conseillers Municipaux	
EN EXERCICE	: 33
PRESENTS	: 28
REPRESENTEES	: 5
ABSENT	: 0
VOTANTS	: 33

Date de Convocation : *04 DECEMBRE 2024*

Date d'Affichage : *04 DECEMBRE 2024*

Secrétaire de Séance : *Fabrice CAUQUIL*

*Etaient présents :*

FABRE Olivier, ROUQUETTE Françoise, AMALRIC André, MAUREL Agnès, PÉNÉLA Wilfried, ALBERT Corine, ASSÉMAT Christophe, LOUP Karine, BANCAL Philippe, BARENS Janine, ROQUES Christine, GORIN Serge, BERBESSOU Michel, KERBORIOU-GUIRAUD Marie-José, MONNIER Laurent, ARMERO Séverine, MARTIN Michel, ESTRABAUD Josiane, PUECH Benoît, CÈNES Alexandre, ASSÉMAT AUGUSTO Clothilde, CAUQUIL Fabrice, BRIANT Jean-Michel, MARTY-MARINONE Evelyne, IOUALALEN Valentin, ESTRABAUD Guy, CARAGUEL Fabienne, CÈNES Frédéric.

*Etaient absentes représentées :*

CHABBERT Cécile par MAUREL Agnès  
LAFONT Stéphanie par ALBERT Corine  
ORIVÈS Elizabeth par ROUQUETTE Françoise  
CASTAGNÉ Chantal par BANCAL Philippe  
BORIES Pascale par ASSÉMAT Christophe

**OBJET : Ajustement de l'inventaire et de l'état de l'actif**

Le Conseil Municipal,

Considérant que les collectivités soumises à l'instruction comptable M57 sont dans l'obligation de suivre de manière précise et permanente les évolutions de leur patrimoine.

Considérant que cette affaire a été présentée au cours de la Commission Municipale « Finances - Intercommunalité - Ressources humaines – Administration générales » du mercredi 04 décembre 2024,

**DECIDE, Après en avoir délibéré,**

- De sortir de l'état de l'actif et de régulariser les écritures comptables pour les biens renouvelables (matériel, mobilier, équipement) mis au rebut, réformés, détruits, volés, disparus du patrimoine de la Commune ou ayant une valeur comptable nulle se décomposant ainsi :

**Budget Principal:**

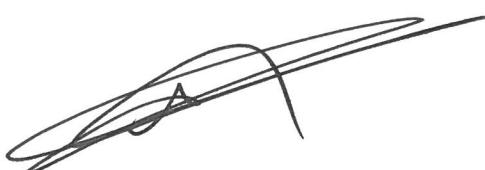
21351 – Bâtiments publics	25 977,84 €
21578 – Matériel roulant	10 939,74 €
2158 – Autres installations, matériel et outillage techniques	6 699,99 €
21828 - Autres matériels de transport	19 287,17 €

L'ensemble pour un total de **62 904,74 euros** doit faire l'objet d'une sortie d'actif.

***La délibération est adoptée à l'unanimité***

Pour extrait conforme,

**Le Secrétaire de séance,**



**Fabrice CAUQUIL**



**Le Maire,**



**Olivier FABRE**

*Acte télétransmis en Sous-Préfecture*

*Et certifié exécutoire le*

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Toulouse dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de sa publication.*